

## ARRÊTÉ N° 2023\_122

### PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe des établissements d'enseignement au titre de l'année 2022 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 ABADE Maria,
- 2 ABOUDRAR Samira,
- 3 AKROMAN Nathalie,
- 4 AZZOUG Fatima,
- 5 BARLAGNE Jocelyne,
- 6 BELKEDAH Hanifa,
- 7 BOCCOH Bayi,
- 8 BONIS Roseline,
- 9 BOUCAUD Franzebert,
- 10 BOUKHIL Samiha,
- 11 BOURHANI Ahamada,
- 12 BOURHANI Hairati,

- 13 CAREL Cindy,
- 14 CELEBI Rosange,
- 15 CENATUS Jolette,
- 16 CHACAL Sylviane,
- 17 COLO Nassuf,
- 18 COUPAN Rachel,
- 19 DA CUNHA Angélique,
- 20 DESPONTS Saïda,
- 21 DIAKO Aïcha,
- 22 DIALLO Mariam,
- 23 DIOMBERA Fatoumata,
- 24 DJERROUD Laila,
- 25 DOIRIN Nadège,
- 26 EL ABBADI Karima,
- 27 EL GOUACEM Riad,
- 28 GAKOU PEMBA Salif,
- 29 GRANDISSON Nicolette,
- 30 GUILLOT Denis,
- 31 HARDIM Jean-Claude,
- 32 IACONELLI Anthony,
- 33 KAMAL BIBI Narrimah,
- 34 LE GOUEDEC Christopher,
- 35 LEDURE Frédéric,
- 36 MARIAMA Mbae Abdou,
- 37 MISENGABU MUTOMBO Josée,
- 38 MOMPEROUSSE Chrislaine,
- 39 NEGUAZ Naima,
- 40 OLIVEIRA DE FREITAS MATA Maria Fernanda,
- 41 PERRONE Antoine,
- 42 RIJO Vanessa,
- 43 SALVADOR Stella,
- 44 SANANE Ibtissem,
- 45 SOW Mariam,
- 46 THUAULT Jacky,

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté prendra effet le 31 décembre 2022.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230328-2023\_122-AR



**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le